
Les sociétés minières se battent pour accéder aux zones protégées

Les sociétés minières ont été choquées par une "Recommandation" approuvée par le Congrès mondial de la conservation à Amman en 2002, et qui appelait à en finir avec l'extraction pétrolière, minière et gazière dans les zones protégées comprises dans les catégories I, II, III et IV de l'UICN ('Réserve naturelle intégrale', 'Parc national', 'Monument naturel', 'Aire gérée pour l'habitat et les espèces'). De leur côté, de nombreuses ONG ont été également surprises par la réaction des industries minières: contre quoi pensaient ces sociétés qu'il fallait protéger ces régions, sinon contre des activités non durables telles que les mines? Certaines sont même allées plus loin, et demandé pourquoi la décision d'Amman permettait implicitement l'extraction minière dans les zones protégées incluses dans les catégories V et VI: 'Aires gérées terrestres et maritimes' et 'Aire protégée de ressources naturelles gérées'.

Depuis cette date, la controverse au sujet des rapports entre les industries extractives et les aires protégées s'est échauffée. Les membres du Conseil de l'UICN et les membres en général ont poussé les hauts cris à la fin de l'année dernière, lorsque le secrétariat de l'UICN a annoncé, dans le contexte du Sommet mondial pour le développement durable, qu'il était en train de mettre en place un nouveau 'partenariat' avec les industries extractives. Le scandale a poussé à une atténuation des termes, et l'UICN parle maintenant de s'engager dans un 'dialogue' avec les industries; mais quel que soit le langage utilisé, la réalité reste la même.

Le 'partenariat' ou le 'dialogue' font partie d'une stratégie plus large des industries extractives, visant à réhabiliter leur mauvaise image, ternie par une traînée de pétrole répandu, de pétroliers échoués, d'étangs d'eaux usées crevés, de cyanure et de mercure déversés, de paysages dévastés, de systèmes fluviaux ravagés, de décharges de déchets toxiques, d'écosystèmes pollués, de droits humains violés et de moyens de vie réduits à néant. Le nouveau discours de leurs responsables des relations publiques et de leurs experts médiatiques porte sur 'l'extraction minière durable', 'la restauration des sites' et 'la responsabilité de l'entreprise'. L'Initiative minière mondiale en est une partie, le lien avec l'UICN en est une autre.

Le fait est que les industries extractives ont besoin d'accéder aux réserves de minéraux, de pétrole et de gaz, où qu'elles se trouvent en quantités lucratives, et que cela leur fait du mal que les catégories I à IV de l'UICN soient mises hors de leur portée. Maintenant elles se demandent qui sont ceux qui décident comment appliquer ces catégories et quel est leur statut juridique. Pour essayer de répondre à ces questions, un certain nombre de compagnies incluant British Petroleum, Shell et le Conseil international des Mines et Métaux sont en train de parrainer une étude co-financée par l'UICN, le Fonds mondial pour la nature (WWF) et Conservation International, qui sera présentée au Congrès mondial sur les Parcs en septembre 2003. L'étude elle-même, intitulée 'Speaking a Common Language' (Parlons la même langue) a l'air de pouvoir être utile (www.cf.ac.uk/cplan/sacl/). Cependant, l'ensemble de l'histoire a durement secoué ceux qui plaçaient leur foi dans le système des aires protégées. Si ce système n'est pas ébranlé aujourd'hui par les industries extractives, il faudra cependant que la société civile reste vigilante et que des mesures soient prises pour garantir que l'UICN ne s'écartera pas à nouveau du droit chemin.

